



Rente de bienfaisance

Faire don d'une rente de bienfaisance vous permet de soutenir le travail de Cancer de l'ovaire Canada tout en recevant un revenu prédéterminé garanti toute votre vie durant. Le revenu provenant du don d'une rente est associé à certains avantages fiscaux. Ce don représente une solution idéale pour les donateurs préoccupés par l'impôt payé sur tout investissement générant des intérêts. Les rentes sont des placements garantis de haute qualité qui vous assurent un revenu régulier ou l'assurent à votre conjoint.

Avantages de la rente de bienfaisance

- Rendement élevé : une rente de bienfaisance offre un taux de rendement plus élevé que plusieurs autres placements similaires, notamment les certificats de placement garanti ou les obligations d'épargne du Canada.
- Revenu à l'abri de l'impôt : chaque paiement rassemble capital et intérêts. La portion représentant le capital est exempte d'impôt. Cette combinaison est structurée de façon à minimiser l'impôt à payer.
- Assurance : le paiement des revenus périodiques est assuré par la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes, qui vous garantit jusqu'à 2000 \$ par mois dans l'éventualité où votre compagnie d'assurance manquerait à ses obligations.
- Gestion sans souci : libérez-vous des décisions de placement quotidiennes et des inquiétudes liées aux fluctuations du marché.
- Flexible : vous pouvez vous procurer une rente dès aujourd'hui et reporter les paiements à une date ultérieure.
- Pratique : choisissez la structure de paiement la mieux adaptée à vos besoins (mensuelle, trimestrielle ou annuelle). Les paiements peuvent être déposés directement dans votre compte bancaire.
- Sur mesure : Cancer de l'ovaire Canada travaille en étroite collaboration avec des conseillers financiers afin d'explorer l'éventail d'options offertes sur le marché et de s'assurer que votre don saura répondre à vos besoins.
- Digne de confiance : lorsque les détails de la rente sont conclus, Cancer de l'ovaire Canada fait l'achat de la rente de bienfaisance en votre nom auprès d'une institution commerciale réputée.

- Don immédiat : faire don d'une rente de bienfaisance met une somme fixe à la disposition de Cancer de l'ovaire Canada pour un usage immédiat.
- Reconnaissance : votre don sera honoré de votre vivant.

Comment ça fonctionne?

Une rente de bienfaisance représente une entente contractuelle conclue avec un fournisseur de rentes autorisé. Cancer de l'ovaire Canada travaille en étroite collaboration avec des conseillers financiers afin d'explorer l'éventail d'options offertes sur le marché. Les renseignements suivants vous seront demandés pour obtenir un devis : votre âge, le montant annuel que vous souhaitez obtenir avec la rente et la somme forfaitaire que vous désirez transférer.

Les devis les plus intéressants provenant des plus importants fournisseurs de rentes (compagnies d'assurance vie) vous seront présentés. Une fois les détails de la rente conclus, vous serez invité à transférer le montant forfaitaire de votre choix à Cancer de l'ovaire Canada. Nous ferons alors l'achat de la rente de bienfaisance en votre nom auprès d'une institution commerciale réputée. Toute somme excédentaire restante après l'achat de la rente sera retenue par Cancer de l'ovaire Canada et utilisée à des fins de bienfaisance. Les paiements de rente seront ensuite faits directement à vous, le donateur.

Demandez l'avis d'un professionnel :

Cancer de l'ovaire Canada vous encourage fortement à obtenir des conseils professionnels afin d'assurer le respect de vos objectifs financiers, l'analyse de votre situation fiscale et l'élaboration de la meilleure stratégie en fonction de votre situation particulière.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Elisabeth Baugh

Directrice générale

1-877-413-7970 ext. 222

ebaugh@ovariancanada.org